



Relation association- mairie

Par **Faty77124**, le **04/01/2018 à 11:11**

Bonjour à tous et bonne année 2018.
Ma question est liée à la relation association - mairie.
Je fais partie d'une petite commune.
Le club de foot de mon fils au vie de l'état du terrain cedt vu attribué par la mairie des heures d'occupation du gymnase afin de permettre aux enfants de continuer les entraînements.
Aujourd'hui un mois après leur accord, la mairie contacte le club pour lui dire que toutes les heures lui sont retirées au profit du club de basket. Est ce normal?
Il n'y a t'il pas une règle pour le partage du gymnase avec les autres associations ?
Merci de vos retours.

Par **wolfram2**, le **07/02/2018 à 21:43**

Bonsoir
Allez en mairie consulter le conseiller municipal chargé des sports il est le mieux à même de vous donner un renseignement. Posez la question aux accompagnants des clubs voisins.
Cordialement.
Il doit aussi y avoir qq chose sur le Code des collectivités territoriales
wolfram

Par **wolfram2**, le **08/02/2018 à 12:49**

Bonjour
Il y a tellement de dérivés type footsalle ou avec des balles de tennis pour cultiver la précision et les pratiques indoor etc etc
Viril mais correct, depuis que les arbitres taclent les joueurs.....
wolfram